

## **L'état de l'organisation des services en santé mentale au Québec... Trois ans après l'échéance du Plan d'action en santé mentale**

**Québec, le 5 février 2013** - Le ministère de la Santé et des Services sociaux déposait, le 1<sup>er</sup> février dernier, son évaluation de l'implantation du Plan d'action en santé mentale 2005-2010. « *Il aura fallu attendre trois ans pour prendre connaissance des résultats; un long délai pour en arriver à des conclusions, somme toute, très prévisibles* » explique Hélène Fradet, directrice générale de la FFAPAMM.

Selon cette fédération qui regroupe 38 associations qui viennent en aide aux membres de l'entourage d'une personne atteinte de maladie mentale, le dernier plan d'action en santé mentale a entraîné des améliorations dans l'organisation des services pour les personnes atteintes et les membres de l'entourage, mais le parcours pour atteindre les objectifs visés s'annonce encore long et difficile. Que l'on parle de l'implantation des guichets d'accès, des services de crise, de suivi intensif, de soutien d'intensité variable, d'hébergement ou de soutien aux familles, les termes de disparité et de problèmes d'arrimage sont encore au rendez-vous.

« *Ce n'est pas qu'il n'y a pas de travail ni d'efforts déployés sur le terrain, on a qu'à penser aux protocoles de référence systématique qui prennent ancrage dans quelques régions du Québec. Toutefois, depuis trois ans, nous vivons un silence radio de la part du Ministère; nous craignons que le prochain plan d'action nous soit présenté tout emballé et que les familles n'aient qu'à en prendre acte* », note la directrice générale. Une situation qui inquiète les dirigeants de l'organisation puisque rien ne laisse présager dans le rapport qui vient d'être déposé que les familles seront réellement considérées dans leurs statuts de clients, d'accompagnateurs et de partenaires.

En raison de leur détresse, les membres de l'entourage doivent être référés rapidement par les partenaires du réseau public vers les associations-membres de la FFAPAMM et être considérés, respectés et entendus par les professionnels dans leur rôle d'accompagnateurs. « *Le ministre Réjean Hébert lance le signal que la santé mentale est un axe prioritaire d'intervention pour son gouvernement, reste à savoir s'il saura envoyer un message clair aux familles dans ses prochaines orientations* », souligne Mme Fradet.

Le président de la FFAPAMM, M. Jean-Yves Turmel, rappelle qu'au-delà des principes directeurs du prochain plan d'action en santé mentale qui devront guider et assurer un accès rapide aux services pour les membres de l'entourage, les associations-membres de sa fédération ont besoin d'un ajout financier de 5,3 M\$, montant qui est partie prenante du 225 M\$ réclamé par le mouvement communautaire en santé et services sociaux par la voie de la campagne nationale *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire*.

### **À propos de la FFAPAMM**

Active depuis plus de 25 ans, la FFAPAMM (Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale) compte 38 associations-membres réparties partout au Québec. Leur mission est d'offrir un soutien aux membres de l'entourage d'une personne atteinte de

maladie mentale en offrant gratuitement une gamme de services diversifiés, tels que des activités d'information, de sensibilisation et de formation, des groupes d'entraide, des interventions psychosociales et des mesures de répit-dépannage.

Forte de son expertise unique au Québec, la FFAPAMM et ses membres demeurent le seul regroupement québécois exclusivement destiné aux membres de l'entourage des personnes atteintes de maladie mentale. Par l'entremise de ses associations-membres, le mouvement répond à plus de 60 000 demandes d'aide annuellement.

-30-

Source :  
Hélène Fradet, directrice générale de la FFAPAMM

Pour toute demande d'entrevue avec l'un des porte-parole, veuillez contacter :

Manon Dion,  
Coordonnatrice, Événements spéciaux et Services aux membres  
FFAPAMM  
418 687-0474  
Sans frais : 1 800 323-0474